

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 3 novembre 2008 à 20 heures, se tenait à la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Florence Bélanger et les conseillers messieurs Bruno Lebel, Benoît Lavoie, Patrick April et Marc-Aurèle Bélanger faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gaston Noël.

Le maire, monsieur Gaston Noël, souhaite la bienvenue aux élus ainsi qu'aux deux (2) personnes présentes dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20081101

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Gaston Noël et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Bruno Lebel, appuyé par madame Florence Bélanger, après avoir ajouté les points suivants :

- 15- Règlement numéro 283 intitulé **«Règlement décrétant une dépense de 1 051 168 \$ et un emprunt de 466 076 \$ pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, pour l'urbanisation du chemin Duchénier (Entrée Est du village)»** :
  - 15.4- Directive(s) de changement ;
  
- 21- Divers :
  - 21.1- Élévateur usagé ;
  - 21.2- Circulation des motoneiges sur certaines voies publiques ;
  - 21.3- Facture numéro 049754 CMP Mayer inc. ;
  - 21.4- Déneigement des accès (2 grandes portes Ouest et 1 petite porte Nord) du garage loué de 9198-1928 Québec inc. (53, rue Industrielle) pour la saison 2008-2009 ;
  - 21.5- Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette ;

et en laissant le point «Divers» ouvert.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2008

No. 20081102

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2008, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

### COMPTES À PAYER

No. 20081103

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

Description	Montant
- Bordereau des comptes à payer numéro 20081029 contenant 51 factures pour un montant total à payer de :	13 316,99 \$
- Bordereau des comptes à payer numéro 20081103 contenant 50 factures pour un montant total à payer de :	30 840,59 \$
- Journaux des salaires / Octobre 2008 :	23 615,68 \$
- rémunération brute des employés :	17 288,85 \$
- rémunération des élus :	1 293,36 \$
- équipement de sécurité :	55,93 \$
- allocation non-imposable aux élus :	646,64 \$
- allocation non-imposable aux pompiers :	181,44 \$
- avantages sociaux imposables :	1 017,08 \$
- cotisations de l'employeur :	3 132,38 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	<b>67 773,26 \$</b>

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment.

### CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire.

### Cahier spécial «Voeux des Fêtes» du Journal L'Avantage

Dans un courriel daté du 16 octobre 2008, madame Diane Rioux, conseillère publicitaire pour le Journal L'Avantage, nous offre la possibilité de retenir un espace publicitaire pour l'édition d'un cahier spécial «Voeux des

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**Fêtes»** devant être publié le 24 décembre 2008 ou les 24 et 31 décembre 2008.

Les coûts varient de 295 \$ à 1 895 \$, plus les taxes applicables, le tout dépendant du format retenu ainsi que de la (des) publication(s) choisie(s).

No. 20081104

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre de retenir un espace publicitaire pour l'édition d'un cahier spécial «**Voeux des Fêtes**» devant être publié le 24 décembre 2008 ou les 24 et 31 décembre 2008 dans le Journal L'Avantage.

Demande de commandite pour l'équipe de hockey mineur du Bic (Bantam) / Quatre joueurs de Saint-Narcisse-de-Rimouski concernés

No. 20081105

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 7 octobre 2008, monsieur André-Guy Lavoie, entraîneur et monsieur Jean Ouellet, gérant, pour l'équipe de hockey mineur du Bic (*Bantam*) s'adressent à notre municipalité pour obtenir une commandite pour la saison 2008-2009 afin de les aider dans l'organisation des activités s'y rapportant, c'est-à-dire, transport, hébergement, etc. pour les tournois ;

**ATTENDU QUE** dans une deuxième lettre datée du 26 octobre 2008, madame Marie-Josée Corbin demande également le soutien financier de la municipalité à cette fin et vient préciser que cette année il y a quinze (15) jeunes de Saint-Narcisse-de-Rimouski qui jouent au hockey à Bic / Saint-Fabien au niveau Atome, Pee-Wee, Bantam et Midget ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se réjouit de voir que des jeunes de Saint-Narcisse-de-Rimouski puissent pratiquer ce sport sur une période plus longue, avec un encadrement accru et un niveau de compétition plus élevé ;

**ATTENDU** toutefois que le conseil municipal se doit d'utiliser les sommes perçues en taxes de ses contribuables aux fins de l'ensemble de ceux-ci et qu'à cette fin il projette d'améliorer au cours des prochaines années, ses infrastructures locales pour les loisirs ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se doit également de ne pas créer de précédent, c'est-à-dire en aidant financièrement certains contribuables ou certains résidents à pratiquer leur(s) loisir(s) à l'extérieure des limites de notre Municipalité ;

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

**ATTENDU QUE** la priorité numéro un (1) en loisirs, pour le conseil municipal, est de développer ses infrastructures locales et qu'il désire, à cette fin, y réserver ses fonds ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski rejette les demandes d'aides financières formulées par les organisateurs du hockey mineur à Bic / Saint-Fabien.

### États financiers 2007 de l'OMH de Saint-Narcisse-de-Rimouski approuvés par la SHQ

Dans une lettre datée du 23 octobre 2008, monsieur Gaétan Asselin, conseiller en gestion pour la Société d'habitation du Québec, nous confirme que cette Société a approuvé les états financiers 2007 de l'OMH de Saint-Narcisse-de-Rimouski, tel que produit soit sans régularisation.

Ainsi, le déficit subventionnable confirmé pour l'année visée est donc de 61 853 \$.

### Aide à l'amélioration du réseau routier municipal / Subvention de 15 000 \$ / Substitution / Dossier numéro 13786 - 10015 (01) - 2008-06-12-2

Dans une lettre datée du 2 octobre 2008, madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec, nous confirme son autorisation pour l'application de la subvention de 15 000 \$ (*Dossier numéro 13786 - 10015 (01) - 2008-06-12-2*) sur la route de l'Église plutôt que sur le chemin Duchénier.

### CPE Les trois coins : Projet de places supplémentaires

Dans une lettre datée du 9 octobre 2008, madame Gisèle Proulx, directrice générale du Centre de la Petite Enfance Les trois coins, nous informe que le *Projet de places supplémentaires* demandé pour le milieu rural n'a pas été retenu dans sa totalité et que seulement une place leur a été accordée.

Toutefois, elle précise que l'offre de service conclue en mai dernier demeure inchangée et invite les familles à s'inscrire sur leur liste d'attente.

En terminant, elle ajoute qu'ils sont toujours disponibles pour offrir le service d'halte-garderie pour les Festivités Neigette en fête.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, informe les élus qu'il existe un règlement provincial sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace, obligeant toutes les personnes qui participent à une telle activité à porter les équipements protecteurs requis, soit un casque protecteur, un protecteur facial complet et un protège-cou, le tout selon les normes reconnues.

On y précise de plus ce qu'on entend par une activité de hockey sur glace, qui comprend les parties, les entraînements, le hockey libre, les écoles de hockey ainsi que les cours de hockey.

### Projet de construction d'un centre de loisirs polyvalent et aménagements connexes

Dans une lettre datée du 21 octobre 2008, monsieur Gilbert Pigeon, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette, nous félicite pour la présentation du *Projet de construction d'un centre de loisirs polyvalent et aménagements connexes* et nous encourage grandement à poursuivre nos démarches dans ce dossier pour l'amélioration de la qualité de vie de nos résidents en leur offrant des équipements de loisirs mieux adaptés à leurs besoins.

Une copie de cette lettre sera donc jointe à la demande d'aide financière à être produite incessamment pour ce projet dans le cadre du «**Programme de soutien aux installations sportives et récréatives**».

### Souper bénéfice de l'ASPEQ

Dans un courriel daté du 28 octobre 2008, madame Suzanne Tremblay, présidente de la campagne de financement pour le projet «**Maison Marie-Élizabeth**» de l'ASPEQ, s'adresse aux municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette en nous offrant la possibilité de participer à un souper bénéfice pour ce dit projet qui aura lieu samedi le 15 novembre 2008 à 18 heures 30 au NCSM d'Iberville (84, montée Industrielle et Commerciale, Rimouski).

Le coût du billet est de 200 \$ par personne pour lequel un reçu au montant de 130 \$ est émis pour fin d'impôt.

No. 20081106

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre de participer à un

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

souper bénéfice à l'occasion de la campagne de financement qui se tiendra le 15 novembre prochain pour le projet «*Maison Marie-Élizabeth*» de l'ASPEQ,

### Revenus

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière session ordinaire :

Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec	12 418,00 \$	Montant de la compensation tenant lieu de taxes pour les écoles primaires et secondaires pour l'année 2008 ( <i>Programme de Bonification</i> )
Agence de la Santé et des Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent :	150,00 \$	Subvention pour l'achat d'équipement pour la « <i>Journée nationale du sport et de l'activité physique</i> »

Rencontres de consultation des représentants municipaux (*Élus et fonctionnaires*) :  
Besoins municipaux en infrastructures concernant la gestion des services d'eau potable, d'eaux usées ou de voirie

---

Le Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec (*MAMR*), en collaboration avec le Centre d'Expertise et de Recherche des Infrastructures Urbaines (*CERIU*), organisent des rencontres de consultation des représentants municipaux (*Élus et fonctionnaires*) visant à connaître les besoins municipaux en infrastructures concernant la gestion des services d'eau potable, d'eaux usées ou de voirie.

Pour notre secteur, les dates suivantes nous sont proposées :

- 1) Rivière-du-Loup (*Hôtel Universel, 311, boulevard Hôtel-de-Ville*),  
mercredi le 26 novembre 2008 à compter de 13 h 30 ;
- 2) Mont-Joli, (*Locaux de la Ville de Mont-Joli, 40, avenue Hôtel-de-Ville*),  
jeudi le 27 novembre 2008 à compter de 9 h 00 ;

Il n'y a pas de coût d'inscription pour cette activité.

No. 20081107

Il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue messieurs Gaston Noël, maire et monsieur Gilles Lepage, directeur général pour participer à la rencontre de consultation des représentants municipaux (*Élus et fonctionnaires*) qui se tiendra à Mont-Joli, jeudi le 27 novembre 2008, laquelle vise à connaître les besoins

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

municipaux en infrastructures concernant la gestion des services d'eau potable, d'eaux usées ou de voirie.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à ses délégués, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette rencontre, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Tournée d'information de la FQM : **«*Les nouvelles technologies : Votre projet de branchement à internet haute vitesse en région*»**

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), en collaboration avec le Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec (*MAMR*), offre aux Municipalités, une tournée d'information intitulée **«*Les nouvelles technologies : Votre projet de branchement à internet haute vitesse en région*»**.

Pour notre secteur, la session se tiendra à Matane (*Hôtel Royal, - 250, avenue du Phare Est*), mardi le 18 novembre 2008 à compter de 8h30.

Le coût d'inscription par participant est de 30,00 \$, plus les taxes applicables (33,87 \$).

No. 20081108

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue monsieur Réal Bélanger pour participer à la tournée d'information intitulée **«*Les nouvelles technologies : Votre projet de branchement à internet haute vitesse en région*»** qui se tiendra à Matane (*Hôtel Royal, - 250, avenue du Phare Est*), mardi le 18 novembre 2008 à compter de 8h30.

Ainsi, la municipalité s'engage à payer les coûts d'inscription relatifs à cette activité pour son délégué, au montant de 30,00 \$, plus les taxes applicables (33,87 \$) et par conséquent, autorise le paiement de cette somme à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à son délégué, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette tournée d'information, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Demands du Comité de concertation des riverains du petit lac Ferré

No. 20081109

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 28 octobre 2008, monsieur Louis-St-Cyr, vice-président du *Comité de concertation des riverains du petit lac Ferré*, adresse les deux (2) demandes suivantes à la Municipalité, soit :

- 1) De savoir si, en cas d'incendie, les résidents de la montée du Petit-Lac-Ferré sont desservis par le Service en sécurité incendie de la Municipalité ;
- 2) L'installation d'une lampe de rue à l'intersection de la route Taché (232) et la montée du Petit-Lac-Ferré ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski informe monsieur Louis-St-Cyr, vice-président du *Comité de concertation des riverains du petit lac Ferré*, que : -

- 1) L'ensemble des contribuables de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski sont desservis par le Service en sécurité incendie de la Municipalité, incluant évidemment les propriétés situées en bordure de la montée du Petit-Lac-Ferré ;
- 2) La demande d'installation d'une lampe de rue à l'intersection de la route Taché (232) et la montée du Petit-Lac-Ferré est placée dans la liste des demandes en attente de la Municipalité et informe le requérant que les priorités d'installation de nouvelles lampes de rue pour la prochaine année seront établies au printemps 2009.

### Demande d'installation d'une nouvelle lampe de rue : Rue du Versant

No. 20081110

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 3 novembre 2008, madame Guylaine Breton et monsieur Romain Bélanger, adressent une demande d'installation de nouvelle lampe de rue dans le secteur près de la nouvelle résidence qui sera construite au numéro civique 20, et ceci en raison qu'aucun éclairage ne dessert cette partie de rue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski informe les

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

requérants que leur demande d'installation d'une lampe de rue, près de la nouvelle résidence qui sera construite au numéro civique 20, est placée dans la liste des demandes en attente de la Municipalité et que les priorités d'installation de nouvelles lampes de rue pour la prochaine année seront établies au printemps 2009.

### Demande d'aide financière de la Fondation du CHRR (Projet : Achats d'équipements pour le service en urologie)

Dans une lettre datée du 31 octobre 2008, le docteur monsieur Richard Desjardins, urologue et chef du département de chirurgie de l'Hôpital régional de Rimouski ainsi que monsieur Jean-Guy Ouellet, président d'honneur de la campagne de financement 2008 de la Fondation du Centre Hospitalier Régional de Rimouski (CHRR), s'adressent à notre municipalité afin d'obtenir une contribution financière à titre d'aide pour les projets visant à doter l'Hôpital de Rimouski de nouveaux équipements pour les besoins de son service en urologie.

No. 20081111

Il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fasse un don de 50,00 \$ à la Fondation du Centre Hospitalier Régional de Rimouski (CHRR), à titre d'aide pour les projets visant à doter l'Hôpital de Rimouski de nouveaux équipements pour les besoins de son service en urologie.

### Facture numéro 20081031 de la municipalité de Lac-des-Aigles : Frais de participation (Pour monsieur Francis Lavoie) au congrès 2008 de L'APIQ

No. 20081112

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, informe les élus qu'il a reçu une facture de la municipalité de Lac-des-Aigles au montant de 353,72 \$, correspondant au tiers net du coût total des dépenses encourues par monsieur Francis Lavoie pour participer au congrès 2008 de l'Association des Pompiers Instructeurs du Québec (L'APIQ) ;

**ATTENDU QUE** cette répartition a été faite en raison que monsieur Francis Lavoie est directeur des Services en sécurité incendie pour les Municipalités de Lac-des-Aigles, de Saint-Narcisse-de-Rimouski et d'Esprit-Saint ;

**ATTENDU QUE** celui-ci n'a jamais obtenu d'autorisation préalable du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour participer à ce dit congrès ni produit de documents ou déposé de demande à cet effet ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QUE** certains autres problèmes ont été constatés au cours des derniers mois concernant les services fournis par monsieur Francis Lavoie à titre de directeur du Service en sécurité incendie pour notre Municipalité ;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu qu'une rencontre soit tenue avec celui-ci en vue de faire le point et d'établir les correctifs à apporter de même que sur les façons de fonctionner ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski place la demande de la municipalité de Lac-des-Aigles en attente pour l'instant et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, ainsi que le maire, monsieur Gaston Noël, pour tenir une rencontre au cours des prochains jours avec monsieur Francis Lavoie afin d'obtenir des éclaircissements sur nos interrogations concernant le fonctionnement du Service en sécurité incendie ainsi que sur les tâches à accomplir par celui-ci de même que sur ses responsabilités.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

#### Fibre optique, développement internet haute vitesse

Une personne de l'assemblée informe les membres du conseil municipal de certaines démarches entreprises par la Société d'Aide au Développement des Collectivités de la Neigette concernant le déploiement de la fibre optique pour permettre de desservir 100 % du territoire de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski en ce qui concerne le service internet haute vitesse.

Le conseil municipal prend bonne note de ces informations.

#### Opérations de déneigement des rues du village pour la saison 2008-2009

No. 20081113

**ATTENDU QU'**une personne de l'assemblée s'adresse aux membres du conseil municipal en indiquant que les opérations de déneigement des rues du village se font un peu trop tard le matin causant ainsi des amoncellements de neige dans les entrées privées et occasionnant par le fait même des frais supplémentaires pour les contribuables détenant un contrat de services de déneigement pour leur entrée ;

**ATTENDU QUE** cette situation pourrait être évitée si l'entrepreneur débutait ses opérations plus de bonne heure soit vers 4 h 00 ;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle façon de faire pourrait avantager toutes les personnes concernées ;

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

**POUR CES RAISONS**, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski acquiesce à cette demande et mandate l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge pour rencontrer le responsable de l'entrepreneur Anicet Proulx inc. afin de s'assurer que cette nouvelle directive sera respectée.

### RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «Registre des plaintes - Demandes de services» pour le mois d'octobre 2008 contenant neuf (9) dossiers du numéro 023 au numéro 031.

### DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, reçoit et fait la lecture de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, pour le maire monsieur Gaston Noël et les conseillers messieurs Patrick April et Benoît Lavoie.

Quant à la conseillère madame Florence Bélanger et aux conseillers messieurs Bruno Lebel et Marc-Aurèle Bélanger ne lui ayant pas fait parvenir leur déclaration d'intérêts pécuniaires, le directeur général, monsieur Gilles Lepage, rappelle les obligations relativement à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Pour ce qui est du conseiller monsieur Raymond Thibault, celui-ci étant absent, le directeur général, monsieur Gilles Lepage, lui fera un rappel de ses obligations à cet effet, dès que possible.

### NOMINATION D'UN-E MAIRE-SSE SUPPLÉANT-E

No. 20081114

Il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité, que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski nomment monsieur Patrick April, maire suppléant de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, à compter des présentes et cela jusqu'à la séance ordinaire du mois de novembre 2009 inclusivement.

### SUBSTITUT DU MAIRE AUX ASSEMBLÉES DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

No. 20081115

Il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne monsieur Patrick April, comme

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

substitut du maire aux assemblées de la MRC Rimouski-Neigette en cas d'absence de ce dernier, de son incapacité ou de son refus d'agir ou dans le cas de vacances, le tout à compter des présentes et cela jusqu'au 11 novembre 2009 inclusivement.

### NOMINATION D'UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LE CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

No. 20081116

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski renouvelle le mandat de monsieur Raymond Thibault pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Le mandat de monsieur Thibeault sera d'une durée de trois (3) ans, dont le début sera effectif le 27 décembre 2008 pour se terminer le 27 décembre 2011.

### RAPPORT DU MAIRE

#### Présentation

Monsieur Gaston Noël, donne un compte rendu du contenu du rapport du maire, édition 2008.

#### Publication

No. 20081117

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate le directeur général, monsieur Gilles Lepage, pour transmettre sous forme de circulaire, une copie du rapport du maire, édition 2008, à chaque famille domiciliée sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ainsi qu'aux associations de propriétaires de chalet.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des frais de poste reliés à cet envoi au montant de 54,83 \$, taxes incluses, à Postes Canada.

### SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL LOCAL EN 2008-2009 (DOSSIER MTQ NUMÉRO 12565 - 10015 (01) - 2008-05-20-54)

No. 20081118

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

1. Approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Duchénier (*Dossier MTQ numéro 12565 - 10015 (01) - 2008-05-20-54*) pour un montant subventionné de 20 000,00 \$, pour l'année 2008-2009, le tout conformément aux stipulations du ministère des Transports ;
2. Atteste que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention ;
3. Atteste que le coût total net des travaux réalisés pour ces années est de 21 930,44 \$, conformément au rapport préparé à cet effet par monsieur Gilles Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 280 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE MAISONS MOBILES, ET UN EMPRUNT DE 957 500 \$ À CETTE FIN»**

Bordereau des comptes à payer numéro R280-20081031

No. 20081119

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R280-20081031, il est proposé par madame Florence Bélanger, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer de ce dit bordereau comprenant quatre (4) factures et totalisant des dépenses pour un montant total de 431,75 \$ et en autorise le paiement.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 283 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 051 168 \$ ET UN EMPRUNT DE 466 076 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE, POUR L'URBANISATION DU CHEMIN DUCHÉNIER (ENTRÉE EST DU VILLAGE)»**

Demande de paiement numéro 3

No. 20081120

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise le paiement du décompte progressif numéro 3 de l'entrepreneur Les Excavations Léon Chouinard & Fils Itée pour le projet numéro RI-05-903 *Règlement numéro 283 intitulé «Règlement décrétant une dépense de 1 051 168 \$ et un emprunt de 466 076 \$ pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, pour l'urbanisation du chemin Duchénier (Entrée Est du village)»*, le tout tel que décrit ci-après :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Demande de paiement numéro 3			
Travaux réalisés en date du 03-11-2008	Montant		
	Partie municipale	Partie MTQ	Total
Travaux réalisés	78 819,48 \$	39 267,59 \$	118 087,07 \$
Retenue contractuelle de 10 %	-7 881,94 \$	-3 926,76 \$	-11 808,70 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>70 937,54 \$</b>	<b>35 340,83 \$</b>	<b>106 278,37 \$</b>
TPS :	3 546,88 \$	1 767,04 \$	5 313,92 \$
TVQ :	5 586,33 \$	2 783,09 \$	8 369,42 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>80 070,75 \$</b>	<b>39 890,96 \$</b>	<b>119 961,71 \$</b>

Le total des travaux réalisés en date du 3 novembre 2008 s'élève donc à 817 223,96 \$ avant les retenues et les taxes, le tout conformément au devis numéro RI-05-903 préparé par BPR Groupe-Conseil.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le paiement de ce décompte progressif soit fait selon les modalités établies dans le devis.

### Bordereau des comptes à payer numéro R283-20081031

No. 20081121

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R283-20081031, il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer de ce dit bordereau comprenant quatre (4) factures et totalisant des dépenses pour un montant total de 32 009,51 \$ et en autorise le paiement.

### Cession d'une parcelle de terrain du lot 36 du Rang V du Canton Macpès situé au Nord du fossé de drainage Duchénier

No. 20081122

**ATTENDU QUE** les propriétaires (5) de terrains du côté Sud-Est de la rue des Pins se sont montrés intéressés à acquérir la bande de terrain de cinq (5) mètres de profondeur (*Lot 36-P Rang V Canton Macpès*) située au Sud-Est de leurs propriétés ;

**ATTENDU QU'**une entente potentielle avait été négociée avec le Ministère des Transports du Québec mais que celui-ci s'est désisté sans motiver sa décision ;

**ATTENDU QUE** les propriétaires concernés sont toujours intéressés par cette dite bande de terrain et offre à la Municipalité une somme de 200,00 \$ par parcelle mesurant ± de 72,5 pieds à 80 pieds de largeur par ± 16,4 pieds de profondeur, et que ceux-ci, prendraient en plus à leur charge, les frais de notaire et

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

d'arpenteur-géomètre nécessaires pour permettre les transactions à intervenir ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski se dit disposé à accepter cette offre selon les conditions proposées ;

**POUR CES RAISONS**, est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de vendre les cinq (5) parcelles suivantes de terrain du lot 36-P du Rang V du Canton Macpès aux acquéreurs suivants, le tout aux conditions suivantes :

Nom de l'acquéreur	Parcelle du lot 36-P du Rang V Canton Macpès	Prix (Plus les taxes applicables, le cas échéant)	Conditions (Frais de notaire et d'arpenteur-géomètre)
Jean-François Caron	± 80,0 pi. x ± 16,4 pi.	200,00 \$	À la charge de l'acquéreur
Nicole Plante	± 75,0 pi. x ± 16,4 pi.	200,00 \$	À la charge de l'acquéreur
Dany Michaud & Nancy Turcotte	± 75,0 pi. x ± 16,4 pi.	200,00 \$	À la charge de l'acquéreur
Gabriel-Antoine Gagné	± 75,0 pi. x ± 16,4 pi.	200,00 \$	À la charge de l'acquéreur
Georges-Henri Poirier	± 72,5 pi. x ± 16,4 pi.	200,00 \$	À la charge de l'acquéreur

Il est de plus résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Gaston Noël, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer les contrats à intervenir avec les parties concernées, de même que tous les documents accessoires s'y rapportant.

Il est également résolu à l'unanimité que le paiement du prix d'achat soit effectué par les acquéreurs lors de la signature de l'acte de vente.

### Directive(s) de changement

No. 20081123

Il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la directive de changement numéro 5 intitulée «*Ajout de branchement d'eau et remplacement de sellette*» et dont le coût est de 5 978,40 \$, plus les taxes applicables, le tout pour les travaux relatifs au règlement numéro 283 intitulé «*Règlement décrétant une dépense*»

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**de 1 051 168 \$ et un emprunt de 466 076 \$ pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, pour l'urbanisation du chemin Duchénier (Entrée est du village)»** et par conséquent autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, tous les documents nécessaires à cette fin.

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

---

#### Rapport - Procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2008

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil municipal, une copie du procès-verbal de la dernière assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 octobre 2008.

#### DATE DE PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 (MERCREDI LE 17 DÉCEMBRE 2008 À 20H00 ; SI TEMPÊTE, REMISE AU VENDREDI LE 19 DÉCEMBRE 2008 À 20H00)

No. 20081124

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fixe la séance extraordinaire pour la présentation et l'adoption de ses prévisions budgétaires 2009 à mercredi le 17 décembre 2008 à 20 heures à la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

En cas de mauvaise température, cette séance extraordinaire sera automatiquement reportée à vendredi le 19 décembre 2008, à la même heure et au même endroit.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 285 INTITULÉ «RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES»

##### Avis de motion

No. 20081125

Le conseiller, monsieur Patrick April, donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 285 intitulé «**Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**».

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 286 INTITULÉ «RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2009, DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2009-2010-2011 ET D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES AINSI QUE DIVERS TARIFS POUR DES SERVICES MUNICIPAUX»

##### Avis de motion

No. 20081126

La conseillère, madame Florence Bélanger, donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 286 intitulé

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

*«Règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2009, du programme triennal des immobilisations 2009-2010-2011 et d'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales ainsi que divers tarifs pour des services municipaux».*

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 287 INTITULÉ «RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 242 INTITULÉ "RÈGLEMENT POUR CHANGER LA TENUE DE CERTAINES SESSIONS ORDINAIRES"»**

#### Avis de motion

No. 20081127

Le conseiller, monsieur Marc-Aurèle Bélanger, donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 287 intitulé *«Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 242 intitulé "Règlement pour changer la tenue de certaines sessions ordinaires"».*

#### ÉLÉVATEUR USAGÉ

No. 20081128

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge soumet à l'attention du conseil municipal, un projet d'acquisition d'un élévateur usagé pouvant s'adapter sur le tracteur John Deere 1979, cet équipement étant au prix de 1 200,00 \$, plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** le conseiller monsieur Patrick April, a rencontré l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge à cet effet et qu'il en vient à la conclusion que cet équipement pourrait être un achat avantageux pour la Municipalité, en autant que celui-ci soit en bon état de fonctionnement ;

**ATTENDU QU'**un second projet d'élévateur usagé autonome vient de s'ajouter dans les options de la Municipalité et que celui-ci pourrait faire l'objet d'un échange avec le camion Ford 1969 avec ou sans compensation selon les termes à être précisés ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se doit d'obtenir de plus amples informations sur ces projets avant de prendre sa décision finale dans ce dossier ;

**POUR CES RAISONS,** il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski mandate l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge pour poursuivre ses démarches et obtenir de plus amples informations concernant les options s'offrant à la Municipalité pour l'acquisition d'un élévateur usagé.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Ainsi, ce dernier est autorisé à se rendre voir ces équipements, obtenir des renseignements supplémentaires sur lesdites propositions de même que des photos.

### CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR CERTAINES VOIES PUBLIQUES

No. 20081129

**ATTENDU QUE** les membres du Club Sportif Populaire du Bas-St-Laurent inc. circulent avec leur motoneige sur certaines voies publiques municipales soit sur la rue des Pins ainsi que sur le chemin des Trois-Lacs et de même qu'en bordure de ce dit chemin ;

**ATTENDU QUE** cette action occasionne certains inconvénients (*Bruits, rétrécissement le l'aire de circulation des véhicules sur la chaussée, danger de collision, etc.*) aux utilisateurs circulant avec des véhicules sur ces voies publiques municipales de même qu'aux résidents demeurant en bordure de ces dites voies publiques municipales ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal croit qu'il y aurait lieu que les tracés des sentiers de motoneiges soient révisés et déplacés dans des endroits plus sécuritaires, donc hors routes ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Patrick April et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande aux dirigeants du Club Sportif Populaire du Bas-St-Laurent inc. de prendre les mesures nécessaires pour modifier les tracés des sentiers de motoneiges de façon à éliminer la circulation des motoneiges sur les voies publiques municipales dans les limites de notre Municipalité.

Conscient que la saison de motoneiges est à nos portes, le conseil municipal demande aux dirigeants du Club Sportif Populaire du Bas-St-Laurent inc. de donner les suites appropriées à la présente demande au plus tard pour la saison 2009-2010 tout en souhaitant cependant que les correctifs soient apportés le plus rapidement possible donc idéalement pour la saison 2008-2009.

### FACTURE NUMÉRO 049754 CMP MAYER INC.

No. 20081130

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les élus concernant l'achat d'un bunker (1 375,25 \$, plus les taxes applicables, référence facture numéro 049754 de CMP Mayer Inc., le tout pour une dépense nette au montant de 1 483,55 \$) autorisé et effectué par le directeur du Service en sécurité incendie, monsieur Francis Lavoie, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du directeur général à l'effet que les crédits étaient disponibles à cette fin ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, confirme que les crédits ne sont effectivement pas disponibles au budget 2008, à moins qu'un réaménagement budgétaire soit fait ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un équipement nécessaire pour le Service en sécurité incendie et que si cet équipement n'est pas acquis en 2008, il devra l'être en 2009 ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise l'achat décrit sur la facture numéro 049754 de CMP Mayer Inc. au montant de 1 375,25 \$, plus les taxes applicables et par conséquent en autorise le paiement.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, autorise les réaménagements budgétaires suivants :

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
01-211-10-000 Taxe foncière générale	-553 713 \$	-1 325 \$	-555 038 \$
03-650-00-000 Revenus de fonctionnement (EAF)	83 470 \$	1 325 \$	84 795 \$
21-650-00-000 Revenus de fonctionnement (EAI)	-83 470 \$	-1 325 \$	-84 795 \$
22-220-90-000 Équipements pour le Service en sécurité incendie	5 000 \$	+1 325 \$	6 325 \$
<b>TOTAL BALANCE :</b>	<b>-548 713 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>-548 713 \$</b>

Il est également résolu à l'unanimité que le directeur général, monsieur Gilles Lepage, soit mandaté pour informer le directeur du Service en sécurité incendie, monsieur Francis Lavoie, de ses pouvoirs, de ses obligations ainsi que des directives à suivre concernant les achats de la Municipalité.

DÉNEIGEMENT DES ACCÈS (2 GRANDES PORTES OUEST ET 1 PETITE PORTE NORD) DU GARAGE LOUÉ DE 9198-1928 QUÉBEC INC. (53, RUE INDUSTRIELLE) POUR LA SAISON 2008-2009

No. 20081131

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal, qu'il a reçu les soumissions suivantes pour le déneigement des accès (2 grandes portes Ouest et

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

*1 petite porte Nord*) du garage loué de 9198-1928 Québec inc. (53, rue Industrielle) pour la saison 2008-2009 :

- ( 1 200,00 \$ sans taxes (*Non inscrit*), par monsieur Florian Lavoie (7, chemin Duchénier, Saint-Narcisse-de-Rimouski) ;
- ( 1 000,00 \$ plus les taxes applicables, par la compagnie Anicet Proulx inc. (530, chemin Duchénier, Saint-Narcisse-de-Rimouski) ;

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission est donc celle produite par l'entreprise Anicet Proulx inc. au montant de 1 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Bruno Lebel, appuyé par madame Florence Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) Accepte la soumission de la compagnie Anicet Proulx inc. pour le déneigement des accès (*2 grandes portes Ouest et 1 petite porte Nord*) du garage loué de 9198-1928 Québec inc. (53, rue Industrielle) pour la saison 2008-2009, le tout tel que produit et pour le prix total de 1 000,00 \$, plus les taxes applicables ;
- 2) Accorde donc le contrat relatif à ces travaux, à cette dite compagnie selon le prix soumis et conformément aux dispositions du devis numéro 2004-02, et accepte l'addenda numéro 1 venant modifier le contrat numéro 2007-005 à cette fin ;
- 3) Autorise et mandate le maire, monsieur Gaston Noël, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer le dit addenda numéro 1 (*Contrat*) pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, ainsi que tous documents accessoires nécessaires à cette fin.

### CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU HAUT-PAYS DE LA NEIGETTE

No. 20081132

**ATTENDU QUE** le maire, monsieur Gaston Noël soumet à l'attention des élus municipaux certaines plaintes et certains commentaires qu'il a reçus concernant les services dispensés par la Caisse Populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette, à sa succursale située à Saint-Narcisse-de-Rimouski, lesquels services apparaissent comme étant en constante diminution ;

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

**ATTENDU QUE** lors de la proposition de fusion il fut particulièrement spécifié que les services dispensés à Saint-Narcisse-de-Rimouski ne diminueraient pas ;

**ATTENDU QUE** de toute évidence, le nombre d'employés a constamment diminué depuis la fusion passant d'environ quatre (4) employés à plus ou moins 1 à 1½ poste ;

**ATTENDU QUE** 'il y aurait lieu d'obtenir des explications à ce sujet par les dirigeants de notre Caisse Populaire Desjardins ;

**POUR CES RAISONS**, est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Bruno Lebel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) Demande une rencontre avec les représentants de Saint-Narcisse-de-Rimouski à la Caisse Populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette afin de mieux connaître la situation réelle sur les services dispensés au point de service de Saint-Narcisse-de-Rimouski ;
- 2) Demande une rencontre avec les dirigeants de la Caisse Populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette afin de voir comment le point de services de Saint-Narcisse-de-Rimouski pourrait être redynamisé au moins comme il était avant la fusion.

### QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20081133

Il est proposé par monsieur Patrick April, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 21 heures 03.